



Forbach, le - 2 AVR. 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1er juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune ;

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026 A 17 HEURES

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20260327_3 : Fixation du nombre d'adjoints.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260327_6 : Délégations du Conseil Municipal au Maire – Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OPPOSITIONS : Mesdames KREB, GAUDRON et Messieurs GRIFFETE, MACHACEK et CHEA
APPROUVEE A 30 VOTES FAVORABLES ET 5 OPPOSITIONS.

Délibération n° 20260327_7: Indemnités de fonctions des élus

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260327_8 : Majoration des indemnités de fonctions des élus

OPPOSITIONS : Mesdames KREB, GAUDRON et Messieurs GRIFFETE, MACHACEK et CHEA

ABSTENTIONS : Madame KIRCHSTETTER et Monsieur DILIGENT

APPROUVEE A 28 VOTES FAVORABLES, 5 OPPOSITIONS ET 2 ABSENTIONS.

Délibération n° 20260327_9: Règlement intérieur 2026

OPPOSITIONS : Mesdames KREB, GAUDRON et Messieurs GRIFFETE, MACHACEK et CHEA

APPROUVEE A 30 VOTES FAVORABLES ET 5 OPPOSITIONS.

Délibération n° 20260327_10: Attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour une chandellerie

OPPOSITIONS : Mesdames KREB, GAUDRON et Messieurs GRIFFETE, MACHACEK et CHEA

ABSTENTION : Monsieur DILIGENT

APPROUVEE A 29 VOTES FAVORABLES, 5 OPPOSITIONS ET 1 ABSTENTION.

Le Maire,

Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est